

# L'Écho

## de Notre-Dame des Enfants Supplément consacré à la Crèche

### « Le miracle de Noël »

Tout commence début octobre 2019. Le téléphone sonne au presbytère. Une personne informe le recteur qu'une crèche de 14 personnages de grande taille est à vendre sur un site bien connu de commerce en ligne (*voir photo*). Les vendeurs ne cachent nullement l'origine de leur bien : la basilique Notre-Dame des Enfants, dans le diocèse de Bourges.

Surprise totale pour le recteur !

Après une première enquête rapide, les anciens du village confirment l'existence d'une « grande crèche » qui

avait été remplacée par une crèche vivante dans les années 80-90. Un historien local apporte d'autres documents, puis une recherche approfondie, dans les Archives départementales du Cher, révèle qu'elle avait été achetée en 1887, auprès de l'Institut catholique de Vaucouleurs (Meuse), fondé par le sculpteur Martin Pierson (*voir photo du catalogue original*). Il se trouve que le magnifique « Chemin de croix » qui orne la basilique provient de la même usine de fabrication d'objets religieux. M. Pierson était un artiste réputé, et les personnages qu'il a créé avec ses collaborateurs sont d'une qualité exceptionnelle.

De plus, l'inventaire réalisé par l'administration au moment de la séparation de l'Église et de l'État, en janvier 1906, dont une copie est conservée aux Archives, confirme la présence de cet ensemble dans l'église au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle atteste par conséquent aussi que, selon toute vraisemblance, elle était propriété inaliénable de la commune de

leboncoin

+ Déposer une annonce

Rechercher

Accueil > Gard > Collection > Grande crèche d'église magnifiquement conservée datant de 1896



Grande crèche d'église magnifiquement conservée datant de 1896

75 000 €

17/11/2019 à 16h19



Châteauneuf-sur-Cher. Les événements de 1905 ont, comme chacun le sait, transféré toutes les propriétés des paroisses (y compris les objets) aux municipalités.

Il apparaît que la crèche a été vendue en toute bonne foi par le curé de l'époque, à un antiquaire de la région lui-même ignorant du statut juridique des objets. Là où le doigt de la Providence est intervenu, c'est que cet antiquaire s'installant dans le Midi, il revendit la crèche à des personnes résidant dans la commune de Nîmes, seule ville de France où se trouve une autre église dédiée à Notre-Dame des Enfants.



Les autorités municipales et diocésaines sont immédiatement averties de cette « découverte », et la nouvelle commence à se répandre.

Aux vues de ces informations, la personne qui avait contacté le recteur, qui avait pu voir directement la crèche, renonce à son projet d'achat, puisque le statut juridique de la crèche paraît assez douteux au regard de la loi française.

Grâce à ses réseaux et sa compétence en la matière, elle est néanmoins en mesure de fournir une estimation de son état et de sa valeur sur un plan financier, bien loin des prétentions des vendeurs. La voie est donc libre pour leur proposer une démarche de rachat de leur bien, puisqu'ils en avaient pris l'initiative librement et publiquement.

Par ailleurs, en parfait accord avec M. le Maire de Châteauneuf, il est décidé de donner toute la publicité possible à l'événement qui dépasse largement le cadre de la paroisse. Les habitants du bourg sont même sollicités pour signer une pétition appuyant le maire et le curé pour faire revenir la crèche dans son lieu d'origine. La télévision régionale et la presse relaient largement l'information. Les commerçants relaient avec beaucoup de gentillesse cette campagne. Elle parvient même dans le Sud, où le journal le *Midi Libre* se fait l'écho de la position des possesseurs. Même les réseaux sociaux s'intéressent au sort de cette crèche puisqu'il existe, en particulier sur Facebook, des groupes d'amateurs passionnés par les crèches de cette époque.

S'ensuivent plusieurs mois de négociations entre le recteur et les vendeurs. L'appui d'un mécène permet de faire une offre à la fois généreuse et raisonnable, tout en tournant la page sur les irrégularités des procédures de transfert de la crèche. La municipalité appuie cette démarche.

Nous passerons un voile pudique sur le contenu de ces négociations qui furent, c'est tout ce que l'on peut dire, « compliquées » et où les possesseurs soufflèrent le chaud et le froid. Finalement, après avoir donné leur accord verbalement, fin 2019, ils mettent fin unilatéralement à la négociation, tout en remettant leur bien en vente sur internet. C'était l'impasse. La première !



Monsieur le Maire de Châteauneuf prend alors l'affaire à son compte. Il considère qu'il ne peut abandonner ce bien, propriété de la commune. Il envisage diverses procédures juridiques, avant de constater que seule une procédure administrative auprès du Tribunal administratif de Nîmes est possible.

Malheureusement, cette démarche est compliquée et coûteuse pour une petite commune comme Châteauneuf. Elle paraissait inenvisageable.

C'est là que la Providence intervint une deuxième fois.

L'écho de cette affaire avait retenti dans tout le département du Cher. Monsieur Pelletier reçoit un beau matin un courriel ainsi libellé : « Cher confrère, j'ai pris connaissance de l'histoire de la crèche. Il faut s'entraider entre petites communes. Avocat au Barreau de Paris, je m'intéresse particulièrement aux questions de restitution d'œuvres d'art. Je vous propose mes services, gracieusement bien entendu ». Signé : C. Fischer, maire de Saint-Céols (Cher).

Vous pouvez imaginer non seulement la surprise du maire, mais celle du curé ! Contact pris, Me Fischer indique la marche à suivre sur le plan concret.

Sur ces entrefaites, la crise sanitaire éclate, les démarches sont rendues bien plus lentes que prévues.

C'est seulement vers le mois d'octobre que la procédure juridique administrative commence. Avant d'aller au procès, il est de coutume que la partie qui demande offre un « compromis », avec compensation financière. Une fois de plus, l'Archiconfrérie offre d'assurer la partie matérielle en prenant la compensation à sa charge. Ainsi la dispute pourrait se résoudre définitivement et... rapidement.

Après bien des tergiversations, les possesseurs finissent par refuser aussi cette seconde offre. Le procès est fixé par le juge de Nîmes en date du 6 janvier 2021, fête de l'Épiphanie (cela ne s'invente pas !).





Une fois de plus, les choses semblent renvoyées aux calendes grecques, puisque chacun connaît les délais de la justice aujourd'hui. Les fêtes de Noël approchant, il faut se résoudre à installer une crèche dans la basilique, avec les personnages disponibles.

Une nouvelle fois, la situation semble bloquée.

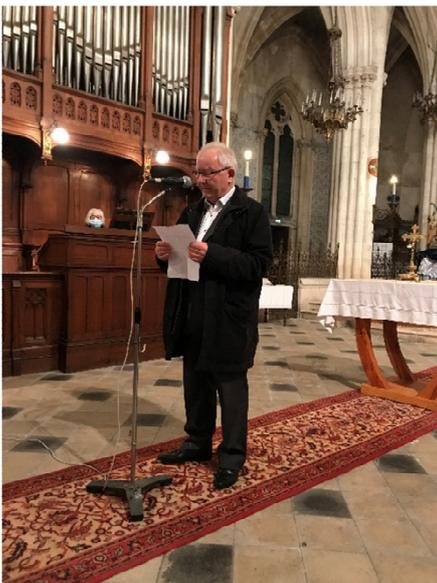
Le matin du 24 décembre, en allant ouvrir la basilique, le recteur tombe nez à nez avec une personne qui lui déclare : « Je suis le possesseur de la crèche. Je viens vous la restituer ». Stupéfaction !

Des représentants du conseil municipal et de la paroisse, rapidement alertés, viennent se rendre compte de la surprise. En définitive, aucune transaction financière n'est demandée pour ce retour. Un « vrai miracle de Noël », comme titre le journal local.

Hélas, les délais sont trop courts pour installer la crèche avant la messe de minuit. De plus, si leur séjour dans un garage pendant 30 ans les a préservés de dégradations importantes, les personnages sont très poussiéreux. Un sérieux nettoyage s'impose.



Le travail acharné de plusieurs paroissiens permet de rendre à chaque personnage un peu de son éclat d'antan. Ce nettoyage fait redécouvrir la qualité artistique des personnages. La crèche se compose de 14 personnages, dont 6 bergers (les deux plus grands mesurent 1,20m de haut).



La mobilisation des bonnes volontés permet aussi rapidement d'installer une estrade et un cadre digne dans la « Chapelle de Maillé » à l'intérieur de la basilique, là même où elle se trouvait en 1906.

Le 6 février en présence de M. le Maire de Châteauneuf (et du conseil municipal au grand complet), de Me C. Fischer et de son épouse, et d'une assistance nombreuse, la crèche est inaugurée. La presse locale s'est mobilisée largement et la crèche fait la une du *Berry Républicain*. Un article, sur deux pages entières, expose toute l'histoire aux lecteurs du département (voir photo ci-dessus).

La crèche est exposée ensuite pendant toute la durée des vacances scolaires, à la grande joie de tous.

Démontée, peut-être restaurée si le temps le permet, elle sera exposée à nouveau l'hiver prochain.

Merci, Notre-Dame, pour ce beau cadeau de Noël.

